

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 28 (1892)
Heft: 8

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

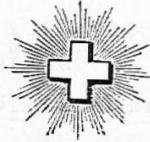
Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

LA CHAUX-DE-FONDS

XXVIII^e Année



15 AVRIL 1892

N^o 8

L'ÉDUCATEUR

ORGANE

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

SOMMAIRE : Avis aux sections cantonales et aux sociétaires. Partie générale : L'instruction publique en France (suite). Un programme intercantonal pour l'enseignement de la géographie (fin). — Chronique scolaire : Vaud. M. Herzen et la loi secondaire. Conférence à Olten. Vaud. Neuchâtel. — Exercices scolaires : Solutions des problèmes de calcul, etc. Comptabilité. Composition. Problèmes pour les sociétaires. — Bibliographie.

Avis aux sections cantonales et aux sociétaires

Le Comité-directeur a appris avec un vif regret que M. Breuleux est empêché par l'état de sa santé de se charger du rapport sur la première question à l'ordre du jour du Congrès. Tout en ayant l'espoir que M. Breuleux, rétabli, sera des nôtres à la Chaux-de-Fonds, nous avons dû déférer à son désir et le remplacer comme rapporteur. Nous avons désigné en cette qualité M. A.-P. Dubois, directeur des écoles primaires du Locle et vice-président de la Société. Ce choix nous assure une étude sérieuse et complète de cette question, politique autant que pédagogique, de l'uniformité à introduire dans certaines parties du domaine scolaire.

Le Congrès a été fixé aux lundi 18 et mardi 19 juillet. L'organisation en est confiée à un Comité spécial qui mettra tous ses soins à préparer une cordiale réception aux nombreux hôtes des Montagnes neuchâteloises.

Au nom du Comité-directeur :

Ed. CLERC.

PARTIE GÉNÉRALE

L'Instruction publique en France

(Suite. Voir l'*Educateur* du 1^{er} avril.)

La moitié à peu près des élèves des collèges et des lycées sont internes, c'est-à-dire pensionnaires de l'établissement, qu'ils habitent. Dans le *Dictionnaire de Pédagogie*, M. Jules Steeg fait le

procès de l'internat avec une telle vigueur, montrant combien cette institution est contraire à la nature humaine, préjudiciable à la santé des enfants, désastreuse pour leur moralité, qu'on a peine à comprendre qu'il conclue en le déclarant un mal nécessaire. Un mal, il le prouve surabondamment, quoiqu'il n'en fasse qu'une esquisse; nécessaire, il le croit, parce que les parents habitent un lieu éloigné du siège de l'école, ou qu'ils ne peuvent suivre leur enfant et le surveiller dans ses études, ni lui donner le même confort, et qu'au surplus ils y trouvent une économie. M. Steeg dit qu'en Angleterre, en Allemagne, en Suisse, l'internat est moins en faveur qu'en France. Pour notre pays, nous pouvons dire que l'internat n'y est pas en faveur du tout, et franchement nous en sommes heureux. Les écoles publiques qui reçoivent des pensionnaires sont des écoles cantonales et des écoles normales, où le régime est fort différent de celui des lycées français. Quant aux rares écoles privées qui ont l'internat, elles en souffrent beaucoup moins que les lycées, parce que sauf quelques exceptions, les jeunes gens y ont une existence qui rappelle celle de la famille bien plus que celle de la caserne, et peuvent y commencer le précieux apprentissage de la liberté. En Suisse, nous tenons à élever nous-mêmes nos enfants, et quand les circonstances nous obligent à les éloigner de nous, pour leur faire suivre une école supérieure ou apprendre une langue étrangère, c'est encore dans une famille que nous cherchons à les placer, souvent en prenant en échange un enfant de cette famille en pension. Il serait intéressant de voir M. Jules Steeg étudier pourquoi l'internat est en faveur en France, même pour les filles.

Nous avons mentionné en passant l'enseignement secondaire des jeunes filles. M. Duruy avait déjà posé en 1867 la question de l'organisation de cet enseignement, dans une circulaire aux recteurs. « Cet enseignement, écrivait-il, ne peut être que l'enseignement spécial qui vient d'être constitué pour les garçons par la loi du 21 juin 1865 et d'où les langues mortes sont exclues. Cet enseignement, caractérisé par la combinaison d'une instruction littéraire générale, de l'étude des langues vivantes et du dessin, avec la démonstration pratique des vérités scientifiques, peut, en effet, s'il est convenablement approprié à sa destination nouvelle, devenir l'enseignement classique des jeunes filles de 14 à 17 ou 18 ans. » Les cours qui s'ouvrirent à cette époque eurent un succès qui ne se soutint pas longtemps, sauf ceux institués à la Sorbonne. M. Camille Sée, député de la Seine, conçut alors le projet d'organiser sur des bases sérieuses et fixées par une loi l'enseignement secondaire des filles. Il rencontra une vive opposition dans le parti catholique, mais il finit par triompher et la loi dont il est l'auteur fut promulguée le 21 décembre 1880. Les lycées de filles sont des externats, mais sur la demande des conseils municipaux et après entente entre ceux-ci et l'Etat, des internats peuvent

être annexés à ces établissements. L'enseignement religieux est introduit dans le programme des cours, mais il doit être donné en dehors des heures de classe et par les ministres des différents cultes. Les autres branches d'enseignement sont : l'instruction morale, la langue française, la lecture à haute voix et au moins une langue vivante, les littératures anciennes et modernes, la géographie et la cosmographie, l'histoire nationale et un aperçu de l'histoire générale, l'arithmétique, les éléments de la géométrie, de la chimie, de la physique et de l'histoire naturelle, l'hygiène, l'économie domestique, les travaux à l'aiguille, des notions de droit usuel, le dessin, la musique, la gymnastique.

Le lycée ou le collège, dit M. Gréard dans son ouvrage *l'Enseignement secondaire des filles*, ne s'ouvre à la jeune fille qu'à partir de douze ans. Jusque-là elle doit suivre l'école primaire ou faire ailleurs des études équivalentes. De 12 à 17 ans, la scolarité est partagée en deux périodes : de 12 à 15 ans, période d'enseignement commun et obligatoire, embrassant presque dans une égale mesure toutes les matières scientifiques et littéraires ; de 15 à 17, période d'enseignement mi-partie obligatoire, mi-partie facultatif, portant sur les mêmes matières, revues de plus haut et avec plus de développement. Par ces dispositions, on s'est proposé d'une part de faciliter aux élèves de l'école primaire l'accès du lycée, d'autre part, de donner à la jeune fille, au bout de trois ans, un ensemble complet des connaissances qu'elle doit posséder. — A la fin de la quatrième et de la cinquième années les élèves peuvent obtenir le diplôme d'institutrice (brevet élémentaire et brevet supérieur) ensuite d'examens portant sur les matières obligatoires, avec interrogations sur les cours facultatifs suivis par l'élève. Le seul fait d'avoir suivi tout le cours d'études est une condition presque certaine de réussite, car les examens de passage d'une classe à l'autre sont assez sérieux pour que les derniers examens ne dégénèrent pas en une sorte de baccalauréat, demandant au dernier moment un effort de mémoire et comportant, par suite, une préparation plus ou moins hâtive.

En 1888, il y avait en France pour les jeunes filles 16 lycées, 19 collèges communaux et une soixantaine de cours secondaires.

Afin de pourvoir ces lycées et collèges d'un personnel de professeurs-femmes capables de donner le nouvel enseignement, on a créé à Sèvres une école normale supérieure d'enseignement secondaire des filles, dont la direction a été remise à M. Legouvé. Les élèves, qui sont recrutées au concours, passent trois ans dans l'établissement et s'engagent à servir dans l'enseignement pendant dix ans après avoir subi leurs examens. En 1887 elles étaient au nombre de 77.

(A suivre.)

Ed. CLERC.

Un programme intercantonal pour l'enseignement de la géographie

(Fin. Voir l'*Educateur* du 15 février et du 1^{er} mars)

Dans la conférence du 25 février, à laquelle assistaient, avec les membres indiqués plus haut, MM. Ladame, recteur de l'Académie et Perrochet, directeur du Gymnase cantonal, de Neuchâtel, M. le professeur Knapp a présenté le rapport sur l'enseignement de la géographie dans les Ecoles normales. Nous le résumons comme suit :

Il s'agit ici de préparer nos futurs instituteurs à donner dans nos classes primaires un enseignement rationnel et fructueux de la géographie.

Là, comme du reste dans toutes les autres sciences, il faut qu'ils possèdent :

1^o Des notions claires, substantielles et solides.

2^o Une connaissance théorique et pratique de la méthodologie.

L'Ecole normale établira donc son programme et préparera des élèves en vue de ce double objet.

La discussion a été longue et cependant fort intéressante. D'accord sur les principes, on ne pouvait guère s'entendre sur la division et l'application du programme. Il y a, en effet, une trop grande différence dans l'organisation des diverses Ecoles normales de nos cantons romands.

Voici enfin le programme adopté :

1^o *Etude de la science géographique.*

1^{re} année : Géographie générale.

2^{me} année : Géographie physique ou géo-physique.

3^{me} année : Cosmographie.

2^o *Méthodologie.* On partira pour toutes les divisions ci-dessus indiquées, de l'étude pratique et raisonnée du lieu natal.

Il y aura des exercices pratiques et autant que possible une école d'application.

* * *

On a ensuite adopté la liste des manuels et ouvrages d'enseignement jugés nécessaires pour nos écoles ; la voici :

Enseignement primaire : 1^o Manuel-album pour le degré inférieur.

2^o Manuel-atlas pour le degré moyen.

3^o Manuel-atlas pour le degré supérieur.

4^o Manuel des maîtres.

Enseignement secondaire : Deux manuels pour les élèves et un manuel pour les maîtres.

La conférence recommande le cours de géographie en trois volumes, de M. W. Rosier, de Genève, pour le degré supérieur et les maîtres de l'Ecole secondaire, en sorte qu'il n'y aurait pas lieu d'adopter des manuels spéciaux pour les Ecoles normales.

* * *

Et maintenant, c'est aux départements de l'Instruction publique des cantons romands intéressés à la question (Berne, Vaud, Genève et Neuchâtel) à se prononcer sur l'utilité de donner une solution pratique aux conclusions adoptées par cette conférence.

L'importance et la portée de leur décision n'échappera à personne et l'on ne peut que faire des vœux pour que l'entente se fasse le plus tôt possible.

H. BLASER.

A propos des musées scolaires.

Monsieur le Rédacteur,

J'ai lu avec beaucoup de plaisir l'article de M. Stucki sur les musées scolaires. Je partage entièrement ses vues sur leur utilité. Mais je suis peut-

être un peu moins d'accord avec lui lorsqu'il dit « que le musée scolaire, pour être réellement profitable, doit être organisé par l'instituteur, avec la coopération de ses élèves ».

Ce n'est pas tout en effet que de réunir les objets; il faut que ceux-ci puissent servir aux démonstrations du maître, aux leçons de choses, à l'enseignement intuitif qui, de toutes parts, est à l'ordre du jour. Cette « curiosité naturelle » de l'enfant ne saurait être satisfaite si on se borne à lui *montrer* les objets. Il faut lui expliquer le *pourquoi* et le *comment* des choses, développer chez lui l'esprit de comparaison, la faculté de raisonner. Nous avons, dans les principales localités, des musées, qui ne sont autre chose que des musées scolaires. Nos enfants les visitent, une fois, deux fois, puis, ne trouvant personne qui réponde aux questions qu'ils seraient tentés de faire, ils passent indifférents à côté de ces merveilles qu'ils ne comprennent pas.

Et puis, il faut le dire, il y a trop de choses dans nos musées, trop de choses à voir à la fois, s'entend, trop d'objets que l'on ne peut déplacer, étudier, examiner de près, comme le comporte le musée scolaire bien compris et réellement utile.

Au point de vue matériel, à celui de l'organisation, il me paraît qu'il y a un taux moyen entre le musée particulier de chaque classe, comme semble le comprendre M. Stucki, et le musée public; c'est celui qui consisterait à former dans chaque bâtiment scolaire des *collections d'enseignement* dans lesquelles on réunirait, d'une part, les objets de tout genre, facilement transportables, tirés de nos musées, d'autre part ceux qu'apporteraient les élèves. C'est une entreprise de ce genre que, d'accord avec M. le directeur P. Dubois, nous allons tenter au collège du Locle, dans nos deux édifices scolaires. Dans une armoire vitrée, spéciale, nous placerons des spécimens d'animaux de tout genre, de végétaux, indigènes ou exotiques, de minéraux et de fossiles, d'objets ou de produits industriels, etc., etc. Tous ces objets seront à la disposition des membres du corps enseignant qui, après les avoir présentés aux élèves, les remettent en place afin qu'ils puissent servir à leurs collègues.

Comme on le voit, l'organisation matérielle est entièrement simple. Il n'en est pas de même de la partie démonstrative ou pédagogique, et c'est ici que l'on semble avoir toujours été arrêté dans le développement des musées scolaires.

M. Stucki dit : « La minéralogie est à recommander très spécialement », etc. — et plus loin : « La géologie leur présentera également une série de recherches attrayantes ». Oui, à condition que le maître puisse leur donner quelques explications sur ces fossiles de nos carrières, sur ces minéraux de nos montagnes. Or, sans mettre en doute leurs capacités et leurs connaissances en histoire naturelle, je crois que bien peu seront en état de répondre aux questions qui pourraient leur être adressées par leurs élèves. D'ailleurs qu'on l'observe bien, ce n'est pas de l'enseignement scientifique tel qu'il existe dans les livres, tel qu'il se donne dans nos académies que je veux parler, mais bien d'un enseignement à la portée des élèves, suivant leur âge, avec ses *pourquoi*, ses *comment* sous forme de causeries.

La création de musées scolaires impose donc avant tout aux membres du corps enseignant l'*étude personnelle* des principaux sujets qu'ils se verront dans le cas de traiter.

Afin de donner une idée de la façon dont je comprends ces démonstrations aux élèves des écoles primaires, je vous adresse deux ou trois *essais* dans le domaine de cette *science de la terre*, trop peu connue, il faut bien le dire. Le *crystal de roche* n'est-il pas une merveille de la nature ? Mais que dire aux enfants en le leur faisant admirer ? Et les *Ammonites*, ces *coquilles de pierre*, si fréquentes dans le Jura ? C'est la curiosité d'apprendre quelque chose sur leur origine qui, il y a 47 ans, a déterminé ma vocation scientifique !

Aug. JACCARD,
professeur à l'Académie de Neuchâtel.

(A suivre.)

CHRONIQUE SCOLAIRE

VAUD

En septembre passé, la société vaudoise des maîtres secondaires avait formulé quelques vœux au sujet de la revision scolaire imminente.

Le Grand Conseil vaudois s'est réuni en février pour reviser la loi sur l'enseignement secondaire. La nouvelle loi, telle qu'elle est sortie des mains de nos législateurs, consacre quelques réformes, de nombreux progrès et plusieurs mesures excellentes. Permettez-moi d'en entretenir brièvement les abonnés de l'*Educateur*.

Les écoles secondaires, les écoles supérieures de jeunes filles et les collèges communaux ne subissent pas, dans la nouvelle loi, de modifications essentielles.

La nouvelle loi sanctionne, en revanche, la création d'un institut agricole, existant en fait à Lausanne depuis plusieurs années, et qui a déjà rendu des services au pays. « L'institut agricole a pour but de donner un enseignement agricole élémentaire, portant sur toutes les branches dont la connaissance est utile à l'agriculteur ». Les objets d'étude sont l'agriculture, la viticulture, la sylviculture, l'horticulture, l'arboriculture, l'industrie laitière, la géologie agricole, la botanique, la zoologie et la zootechnie, l'apiculture et la pisciculture, la chimie agricole, la comptabilité, la géométrie, les constructions rurales, le dessin, la mécanique élémentaire et les machines agricoles, la météorologie agricole, la législation rurale, l'instruction civique, les travaux manuels, la gymnastique. Cet enseignement est réparti en deux semestres d'hiver. Nul doute que l'institut agricole ne contribue à l'amélioration de l'économie rurale d'un pays, essentiellement cultivateur, comme le canton de Vaud.

L'Ecole industrielle et commerciale comprend l'école industrielle proprement dite, fréquentée par les élèves de 12 à 15 ans et servant de base aux trois autres subdivisions : l'école professionnelle (Technicum), l'école de commerce et enfin le gymnase mathématique. Dans les trois divisions la durée des études est de trois ans (15 à 18 ans). La première prépare essentiellement aux carrières industrielles, la seconde aux carrières commerciales et la troisième aux études supérieures.

Notre autorité a par le fait tranché le débat entre ceux qui désirent l'école secondaire unique, faisant suite à l'école primaire unique et ceux qui veulent deux sortes d'études secondaires, les études classiques et les études réales. Certes il serait heureux que les futurs étudiants pussent, avant d'entrer dans leurs facultés respectives, acquérir à la fois des connaissances complètes dans les lettres anciennes, dans les langues modernes et dans les sciences physiques, naturelles et mathématiques. Par malheur la réceptivité de l'esprit humain a ses limites, et il faut bien, en présence des exigences des études supérieures, se résoudre à n'embrasser qu'une partie du domaine intellectuel. C'est pourquoi, dorénavant comme par le passé il y aura chez nous deux établissements distincts, l'un réel, c'est l'école industrielle, l'autre classique, c'est le collège cantonal (élèves de 10 à 16 ans), auquel fait suite le gymnase (élèves de 16 à 18 ans).

A propos du collège classique, les réalistes ont eu un petit triomphe. Les sciences naturelles y vont être introduites. On n'a pas encore dit à quelle dose, mais les exaltés voudraient au *minimum* un cours de deux heures par semaine et pendant trois ans. Quant au *maximum* ils n'en parlent pas, mais je pense que s'ils étaient les maîtres ils se contenteraient à peine d'une douzaine d'heures par semaine, conquises bien entendu, sur ces langues exécrales qu'on nomme le grec et le latin ! Conçoit-on bien que, dans un collège classique, elles forment encore la base de l'enseignement ! Ah ! comme tout irait mieux si les sciences occupaient la première place et si les langues

anciennes étaient réduites à la portion congrue ! Comme l'élève serait plus intelligent, mieux préparé à devenir philologue, pasteur ou avocat, si, au lieu de se fatiguer à lire dans l'original les œuvres des grands hommes, des grands penseurs, des grands écrivains de l'antiquité, si, au lieu de pratiquer Cicéron, Démosthènes ou Virgile, il passait ses jeunes années à analyser des fleurs, à disséquer des insectes ou à collectionner des cailloux !

Quand donc le progrès aura-t-il balayé les cadavres de ces langues mortes ! « Il est clair qu'on parle beaucoup mieux sa langue quand on ne partage pas son application entre elle et les langues étrangères : voyez toutes nos dames, elles ont l'esprit plus agréable que les hommes : leurs lettres sont écrites avec cent fois plus de grâce ; elles n'ont sur nous cette supériorité que parce qu'elles ne savent pas le latin . . . Je veux que mon fils soit un homme d'esprit, qu'il réussisse dans le monde ; et vous voyez bien que, s'il savait le latin, tout serait perdu. Joue-t-on, s'il vous plaît, la comédie et l'opéra en latin ? plaide-t-on en latin quand on a un procès ? fait-on l'amour en latin ? »

Ainsi disent nos adversaires. Un scrupule me vient ici, suggéré par une objection que je n'avais pas encore entendu formuler contre l'enseignement du latin dès les classes inférieures. A force de faire du latin, m'a-t-on dit, vos élèves s'en dégoûtent. J'aime fort cette manière de raisonner ! Jusqu'ici j'avais cru que dans l'étude compliquée des langues anciennes, les premiers pas étaient les moins attrayants. Peu à peu, quand les difficultés grammaticales sont vaincues, l'horizon s'élargit, on aborde un plus grand nombre d'auteurs, l'enseignement devient intéressant, le jeune homme pénètre la moelle de la pensée antique, il y prend goût, et il recueille le fruit de ses peines. C'est ainsi que j'ai toujours envisagé les études classiques et maint bambin qui, à dix ans, trouvait ennuyeux la déclinaison de *rosa*, se plaît, à seize ans, à relire Horace et Virgile ; il s'y plaît d'autant plus qu'il est plus familier avec leur idiome, et cette pleine possession de la langue latine, qui permet de goûter la beauté littéraire des écrivains anciens, ne s'acquiert pas en six mois ni même en un an, quoi qu'on en dise.

Si le raisonnement de nos adversaires était juste, nos élèves devraient, vers la fin de leurs études, préférer infiniment au latin, qu'ils ont commencé à dix ans, le grec qu'ils ont abordé à douze. En est-il bien ainsi ? C'est ce qui, jusqu'ici, n'a pas été encore dûment constaté.

Et puis, en toute franchise, si l'intérêt que l'on apporte à l'étude d'une branche est en raison inverse du temps qu'on a mis à l'étudier, il me paraît que l'argument se retourne précisément contre ceux qui s'en sont servis. L'élève, dites-vous, se lasse de faire des lettres pendant dix ans. Avez-vous la prétention de lui délayer pendant dix ans les éléments des sciences sans qu'il s'en fatigue ? La chose serait assez étrange.

Au collège cantonal succède le gymnase. La nouvelle loi admet comme branche d'enseignement les langues italiennes et anglaises ; cela à l'usage des futurs médecins qui peuvent remplacer le grec par l'une ou l'autre de ces langues dans les examens fédéraux. La loi cantonale s'harmonise ainsi avec la loi fédérale.

Les écoles normales étaient autrefois rattachées à l'enseignement primaire. La nouvelle loi considère avec raison les écoles normales comme des établissements secondaires.

Le personnel enseignant secondaire se recrutait d'une façon un peu arbitraire par le fait qu'aucun diplôme spécial n'était exigé des candidats à cet enseignement. Lorsqu'une place était vacante se présentait un peu qui voulait. Les candidats subissaient alors un examen théorique et pratique et la place était donnée au plus méritant. La nouvelle loi consacre une réforme dès longtemps désirée. Elle ne crée pas un diplôme spécial, mais elle exige la licence-ès lettres ou ès-sciences des futurs candidats à l'enseignement littéraire ou scientifique.

La loi s'en remet au règlement pour les détails de l'organisation. Ainsi la question des examens n'a pas été tranchée. Mais un très vif courant d'opinion s'est manifesté d'un côté pour le maintien des examens promoteurs

dans les écoles de garçons, de l'autre pour leur simplification ; nul doute que les nouveaux règlements, sans toucher au principe même de l'examen, n'en simplifient considérablement la forme.

L'année scolaire, pour les établissements cantonaux tout au moins, commencera en automne, et, par conséquent, les examens auront lieu en été. Chacun semble se féliciter de cette mesure. On trouve pour la justifier d'excellents arguments. Il y a quelques années, lorsqu'on avait transporté les examens au printemps, on avait trouvé de très bonnes raisons pour le faire.

Pour ma part, je crois que le nouveau système est préférable à bien des égards. On se plaignait souvent, dans les collèges, du fait que les vacances d'été venaient couper l'année scolaire en deux parties inégales, et qu'à la rentrée d'août les élèves avaient oublié ce qu'ils avaient appris durant le premier trimestre. Dans la nouvelle organisation, les grandes vacances seront un juste repos après les fatigues de l'année scolaire.

PAUL MAILLEFER.

M. A. Herzen a publié en brochure une intéressante étude de la nouvelle loi vaudoise sur l'instruction secondaire. Il passe successivement en revue les dispositions concernant l'organisation de l'enseignement au collège et au gymnase, l'âge où doit commencer l'étude des langues mortes, qu'il regrette de voir maintenu à dix ans, les examens, la formation du corps enseignant secondaire, etc., et il conclut en disant que la nouvelle loi réalise un progrès considérable et sérieux sur l'ancienne. M. Herzen termine par ces considérations générales :

« Dans les dernières dix ou douze années, il s'est accumulé une importante littérature pédagogique, qui constitue un formidable réquisitoire contre l'enseignement classique. Les auteurs sont tous d'accord sur les défauts et les inconvénients de cet enseignement, ils divergent, au contraire, plus ou moins, les uns des autres dès qu'ils essayent de formuler les remèdes à y apporter. Néanmoins, et malgré une variété désolante de propositions et de projets de réformes, totales ou partielles, il n'est pas difficile de prévoir l'avenir ; l'organisation future de l'enseignement public commence à se dessiner et à prendre corps ; en effet, les points de vue les plus divers conduisent les auteurs plus ou moins directement à une tendance commune, sur laquelle ils finiront par se mettre d'accord ; cette tendance est celle à l'*unification des études*.

« En premier lieu, on s'aperçoit de plus en plus qu'au fur et à mesure que l'enseignement primaire fait des progrès et se développe, il se rapproche d'autant de l'enseignement secondaire technique ou spécial ; dans les grandes villes, où il y a d'excellentes écoles primaires supérieures, ces deux enseignements sont déjà à peu près identiques ; du moment qu'ils s'équivalent, à quoi bon les tenir séparés ?

« En second lieu, on s'aperçoit de plus en plus que la bifurcation prématurée des études secondaires en classiques et scientifiques entraîne des conséquences funestes au point de vue de la culture générale de l'élite intellectuelle de la population ; on sent tous les jours davantage l'insuffisance scientifique de l'instruction purement littéraire et l'insuffisance littéraire de l'instruction exclusivement scientifique ; on commence à désirer et à entrevoir la fusion des deux types secondaires en un seul ; les plus timides admettent cette fusion pour la division inférieure (collège ou progymnase), mais veulent conserver la bifurcation pour la division supérieure (gymnase) ; d'autres condamnent toute bifurcation, comme étant nécessairement une *spécialisation* au détriment de la culture générale.

« Le type d'organisation scolaire auquel tout cela semble devoir aboutir, est le suivant :

« Ecole primaire pour tous, jusqu'à 14 ans ;

« Ecole secondaire de 14 à 18 ou 19 ans.

« La première divergence aurait lieu à 14 ans, âge auquel tous peuvent et doivent acquérir une instruction élémentaire générale indispensable à

tous; les uns iraient alors se perfectionner dans des écoles professionnelles et industrielles, agricoles, commerciales, techniques, etc. Les autres, les mieux doués, qui auraient eu le temps de manifester leur aptitude au travail intellectuel, aborderaient à l'école secondaire des études d'un ordre plus élevé, conduisant indistinctement aux professions libérales, aux carrières littéraires et scientifiques, et y acquerraient une bonne culture générale. Jusque-là, point de bifurcation; mais une nouvelle divergence aurait lieu dans une classe supérieure, ajoutée à l'école secondaire, divisée en plusieurs sections spéciales, parmi lesquelles les élèves choisiraient en pleine connaissance de cause celle qui leur convient, et où ils seraient dûment préparés aux études ultérieures, universitaires, qu'ils sont appelés à suivre. Ainsi chacun aurait choisi sa vocation librement, conformément à ses goûts naturels, et tous auraient la même culture générale et une excellente préparation spéciale. »

En nous envoyant sa brochure, M. Herzen nous fait observer que le grec reste obligatoire pour tous les élèves du collège, même pour ceux qui n'en font plus au gymnase, les futurs médecins entre autres. On n'admet pas comme élèves réguliers du gymnase de Lausanne des jeunes gens qui ont fait ailleurs, à Neuchâtel par exemple, leur collège sans grec, en vue de l'obtention de la maturité médicale. Il y a là une anomalie qui ne tardera pas sans doute à disparaître.

Ed. CLERC.

Conférence à Olten. — Nous recevons de M. F. Scherf, instituteur à Neuchâtel, la traduction d'une circulaire convoquant les partisans d'une intervention active de la Confédération dans le domaine de l'école primaire à une Conférence qui aura lieu à Olten le 1^{er} mai. Nous n'hésitons pas à publier cette pièce, comme une manifestation d'une tendance dans certains milieux à reprendre la question de l'article 27 de la constitution fédérale. A ce titre, elle a une importance qui n'échappera pas au rapporteur général de la première question à l'ordre du jour de notre congrès.

Voici le texte de l'article 27: « La Confédération a le droit de créer, outre l'Ecole polytechnique existante, une Université fédérale et d'autres établissements d'instruction supérieure ou de subventionner des établissements de ce genre. — Les cantons pourvoient à l'instruction primaire, qui doit être suffisante et placée exclusivement sous la direction de l'autorité civile. Elle est obligatoire, et dans les écoles publiques, gratuite. — Les écoles publiques doivent pouvoir être fréquentées par les adhérents de toutes les confessions, sans qu'ils aient à souffrir d'aucune façon dans leur liberté de conscience ou de croyance. — La Confédération prendra les mesures nécessaires contre les cantons qui ne satisferaient pas à ces obligations. »

Demander, comme on le fait, que la Confédération subventionne les écoles primaires, c'est poser carrément la question de la centralisation de l'instruction publique, car la Confédération aurait nécessairement le droit de contrôler l'emploi de ses subventions et même de décider de cet emploi. Mais ce n'est pas le moment de discuter cette question.

Voici donc la circulaire :

« Le dimanche 13 mars eut lieu à Berne une réunion d'instituteurs qui discutèrent la question de l'école populaire en Suisse. Le rapporteur mentionne dans son introduction qu'il y a 5 ans déjà, M. Gass, maître secondaire et membre du Grand Conseil, à Bâle, avait parfaitement traité le même sujet dans une conférence parue ensuite sous forme de brochure et qui malheureusement n'a amené, jusqu'à aujourd'hui, aucun résultat pratique.

« Le rapporteur dit en résumé ce qui suit :

« Notre école populaire, dont la prospérité et le développement doivent tenir au cœur de chaque patriote, subit maintenant une lourde crise. Il existe encore un grand nombre de jeunes citoyens suisses qui entrent dans la vie sans posséder le degré de connaissances que, de nos jours, doit posséder un homme pour remplir les devoirs qui lui incombent comme membre de la société. C'est ce que les examens des recrues ont prouvé d'une manière irré-

futable. Nous avons dans notre patrie des districts très étendus, habités par une population en grande partie fort pauvre. Dans ces cantons, entre autres, les conditions nécessaires à la prospérité de l'école font presque complètement défaut. Les élèves, mal vêtus pour la plupart et plus mal nourris encore, ont souvent un long chemin pour se rendre à l'école et reçoivent dans d'étroits locaux dont les conditions hygiéniques laissent considérablement à désirer, une instruction malheureusement en rapport avec leurs conditions d'existence.

« Une pareille situation est indigne de notre belle patrie, de notre libre Suisse, et nous nous devons à nous-mêmes et à nos traditions généreuses de faire tout notre possible pour l'améliorer. Dans les conditions actuelles de notre société il est malheureusement impossible à certains cantons d'obvier à cet état de choses. Les districts pauvres, particulièrement les districts de montagnes, font des sacrifices plus considérables en proportion de leurs moyens, que les cantons où le développement de l'instruction est avancé; et, d'une manière générale on peut dire que les cantons sont arrivés à la limite de ce qu'ils peuvent faire.

« Qui donc peut et doit aider dans ces circonstances ?

« Seule la Confédération, parce que seule elle dispose des moyens nécessaires. Le budget de la Confédération s'élevait en 1889 à 65 millions de francs. Elle dépense des sommes énormes pour l'organisation militaire, elle construit des routes, des ponts, des canaux, subventionne l'agriculture, la sylviculture voir même la pisciculture, et dépense, bon an mal an, pour le développement de l'enseignement supérieur, les beaux-arts, etc., une somme de fr. 1,250,000, somme qui tend à s'accroître d'année en année. Seule, l'école populaire qui dans les Etats voisins est dotée de sommes considérables, est, chez nous, absolument abandonnée par cette autorité. Or, comme depuis les dernières modifications sur les droits d'entrée les recettes de la Confédération augmentent dans des proportions considérables, il a été émis, de plusieurs côtés, le vœu que la Confédération disposât d'une partie de ses recettes en faveur des cantons.

« Il est donc temps, nous semble-t-il, d'agir et de chercher à obtenir ce qui peut être obtenu. La Confédération a le devoir d'aider à l'école populaire, qui est un des principaux facteurs de la prospérité et de l'indépendance de la patrie. Les droits d'entrée qui forment la source principale de la Confédération, pèsent en grande partie sur ceux qui n'obtiennent leur développement intellectuel que dans l'école populaire et non sur les quelque dix mille qui, heureusement pour eux, peuvent profiter des écoles supérieures.

« Après avoir entendu ce rapport, l'assemblée nomma une commission chargée d'étudier cette grave question. Cette commission fut unanime dans la pensée de n'en pas faire une affaire cantonale, mais bien une affaire fédérale et décida, dans ce but, de convoquer à Olten une conférence de personnes dévouées à ces idées, dans le but de discuter cette question et d'étudier la marche à suivre.

« Cette conférence aura lieu le dimanche 1^{er} mai prochain, à 12 heures, au restaurant de la gare à Olten. »

Les personnes qui désireraient prendre part à la conférence d'Olten sont priées d'en informer M. Scherf, instituteur à Neuchâtel, jusqu'au 18 avril.

Ed. CLERC.

Vand. — M. Adam Vuillet, très connu comme pédagogue et écrivain, est mort le 6 avril à Lausanne, à l'âge de 78 ans. Né à Commugny, le 12 juin 1814, il fut consacré pasteur en 1838. Directeur jusqu'en 1858 de l'école normale primaire de la Société évangélique de France à Paris, il prit alors, à Lausanne, la direction de l'école supérieure des jeunes filles, fondée sous les auspices de Vinet, qu'il a gardée jusqu'en 1884.

A Paris, dans ce milieu si favorable à la culture de l'esprit, en rapport habituel avec des hommes distingués, il élargit son horizon intellectuel, et commença la publication de ses manuels d'histoire et de géographie qui ont

contribué si largement à répandre le goût et l'étude de ces sciences. Le soin de ses fonctions, les leçons qu'il donnait dans l'école, la composition de ses nombreux ouvrages, ne suffirent pas à absorber son activité. A Paris déjà, il avait rédigé l'*Ami de la jeunesse et des familles*; en 1860, de concert avec l'éditeur, M. Georges Bridel, il fonda un journal bi-mensuel, *La famille*, dont il a conservé la direction jusqu'à sa mort et dont le succès soutenu dit assez le mérite et l'utilité. (Suisse libérale.)

Neuchâtel. — M. F. Huguenin-Lassauguette, professeur de dessin au Locle, ayant été nommé en cette qualité à Vevey, la commission scolaire du Locle a fait choix pour le remplacer de M. Jacot-Guillarmod, qui devra se pourvoir du brevet spécial.

EXERCICES SCOLAIRES

Solutions des problèmes de calcul, Nos 1 et 2, donnés aux derniers examens des recrues en 1891

a) Calcul écrit (suite).

13^e SÉRIE

N^o 2. — Sur une facture de fr. 3680 on m'a fait une réduction de 4 %. Combien ai-je à payer ?

Solution. — Montant de la facture . . = fr. 3680,—.

$$\text{Escompte } 4\% = \frac{3680 \times 4}{100} = \text{fr. } 147,20.$$

J'ai à payer *fr. 3532,80.*

N^o 1. — La poudre à canon contient 75 % de salpêtre, 12 % de soufre et 13 % de charbon. Combien entre-t-il de chacune de ces substances dans 2455 kg. de poudre ?

Solution. — 1 % de 2455 kg. = 24,55 kg.

Nombre de kg. de salpêtre = $75 \times 24,55 = 1841,25$ kg.

Nombre de kg. de soufre = $12 \times 24,55 = 294,60$ kg.

Nombre de kg. de charbon = $13 \times 24,55 = 319,50$ kg.

14^e SÉRIE

N^o 2. — Pour repaver une rue, 13 ouvriers ont mis 119 jours. Combien de jours auraient mis 17 ouvriers de même force ?

Solution. — 13 ouvriers mettent 119 jours.

1 ouvrier mettrait $13 \times 119 = 1547$ jours.

17 ouvriers mettraient $\frac{1547}{17} = 91$ jours.

N^o 1. — Quel capital doit-on placer à 3 $\frac{3}{4}$ % pour retirer fr. 6 par jour ?

Solution. — Intérêt annuel = $365 \times 6 = \text{fr. } 2190.$

Pour avoir fr. 3,75 d'intérêt, il faut placer fr. 100.

Pour avoir fr. 2190 d'intérêt, il faut placer fr. $x.$

$$x = \frac{100 \times 2190}{3,75} = \text{fr. } 58,400.$$

15^e SÉRIE

N^o 2. — Le contour d'un champ rectangulaire mesure 241 m. La largeur du champ étant de 22 $\frac{3}{4}$ m., quelle en est la longueur ?

Solution. — 2 fois la longueur + 2 fois la largeur = 241,— m.

2 fois la largeur = 45,50 m.

2 fois la longueur = 195,50 m.

$$\text{Longueur} = \frac{195,50}{2} = 97,75 \text{ m.}$$

N° 1. — Ma commune a une fortune de $3\frac{1}{4}$ millions. Quel sera ‰ l'impôt à percevoir sur cette fortune pour couvrir une dépense de fr. 13650 ?

Solution. — Sur fr. 3250000 l'impôt sera de fr. 13650.
Sur fr. 1000 l'impôt sera de fr. x .

$$x = \frac{13650 \times 1000}{3250000} = 4,2 \text{ ‰.}$$

16^e SÉRIE

N° 2. — Une certaine quantité de fil a donné 247 m. d'un drap large de 8,5 dm. Combien aurait-on obtenu de mètres d'un drap large de 13 dm.

Solution. — En donnant au drap une largeur de 8,5 dm., on obtient 247 m.
En donnant au drap une largeur de 1 dm., on obtient $8,5 \times 247 = 2099,5$ m.

En donnant au drap une largeur de 13 dm., on obtient $\frac{2099,5}{13} = 161,5$ m.

N° 1. — Un domestique gagne fr. 1,40 par jour. Combien de jours devra-t-il travailler pour pouvoir payer un habillement de fr. 50, sachant qu'il doit décompter 20 ‰ de son gain pour ses dépenses journalières ?

Solution. — Gain journalier = fr. 1,40.

$$\text{Dépenses } 20 \text{ ‰} = \frac{20 \times 1,40}{100} \text{ ou } \frac{1,40}{5} = \text{fr. } 0,28.$$

Economie par jour = fr. 1,12.

$$\text{Nombre de jours} = \frac{50}{1,12} = 44 \text{ ou } 45 \text{ jours.}$$

A. PERRIARD.

COMPOSITION

DEGRÉ INFÉRIEUR

1. Le verbe *vouloir* est souvent employé abusivement. Il perd sa signification pour devenir un simple auxiliaire servant à remplacer le futur. *Mon père veut partir = partira demain. Tu veux perdre = tu perdras. Tire la chevillette et la porte veut s'ouvrir = s'ouvrira. Il veut pleuvoir = il pleuvra* ou plutôt *il va pleuvoir* si l'on veut exprimer un futur rapproché.

Nous ne faisons aucune différence entre *il a été à l'église* et *il est allé à l'église*. Le dictionnaire des synonymes nous apprend cependant que *il a été* indique qu'il est revenu et *il est allé* qu'il y est encore. En outre, *être* ne peut pas s'employer pour *aller*. Les enfants disent: *on a été promener à deux heures pour nous sommes allés nous promener à deux heures. Un navire a été (pour est allé) du Havre à New-York en moins de sept jours.*

Corriger ces fautes quand l'occasion s'en présente.

2. *Principales actions des animaux.* Sujet traité: Le *cheval* traîne une voiture ou un chariot, porte un cavalier, se nourrit de foin, aime le sucre, reconnaît son maître. Les *bœufs* ruminent, nous fournissent de la viande et du cuir, donnent des coups de cornes, beuglent. Un bon *chien* garde la maison, annonce les visiteurs en aboyant, obéit au premier mot. Les *oiseaux* pondent des œufs, chantent ou sifflent, volent dans les airs, craignent les chats, les fouines et les renards. Les *abeilles* volent de fleur en fleur, font du miel, piquent de leur aiguillon ceux qui les dérangent.

3. *Le corps humain.* II. Dans le tronc on distingue le dos, les reins, la poitrine, le ventre et les hanches. A l'intérieur se trouvent les poumons, le cœur, l'estomac, les intestins, le foie. Les os principaux sont la colonne vertébrale et les côtes.

DEGRÉ MOYEN

1. Dites quels sont les plaisirs des quatre saisons et quelle est celle que vous préférez.

Plan. Hiver: neige, glace; soirées d'hiver, réunions de famille, lectures.

Printemps: tout renaît; promenades au bois; nids.

Été: vacances, bains, récoltes.

Automne: fruits, travaux des champs.

Je préfère l'été.

2. Mettre à la 3^e personne du pluriel le morceau suivant:

O grive, tu es au nombre de mes oiseaux favoris. Ton chant n'est pas savamment modulé comme celui du rossignol; ses roulades, ses cadences merveilleusement ralenties ou précipitées dépassent ton talent; tu n'as pas non plus la longue haleine de l'alouette, ni le souple gosier de la linotte ou du chardonneret. Mais ta voix est claire et sonore; tes notes, largement et vigoureusement poussées, percent l'espace et se font entendre au loin.

Et puis, tu es la première à annoncer le printemps. Tu chantes un mois avant le merle au bec d'or. Dès février ta phrase courte et joyeuse retentit dans le ciel encore pâle et froid; tu nous parles des tièdes soleils, de la verdure naissante, avant que les noires volées de corbeaux aient abandonné les campagnes et cessé leurs tristes croassements.

Tu ne fuis pas le voisinage des hommes. Tu habites volontiers la lisière des bois, près des villages. Que de fois, de ma fenêtre, je t'ai vue perchée sur la plus haute branche d'un chêne, immobile, ta blanche poitrine mouchetée, reluisant au soleil et se gonflant pour lancer ton agreste chanson! Souvent tu viens faire ton nid jusque dans nos vergers. Dans la ramure des grands poiriers, on entend tes caquets stridents et tes bruyants battements d'ailes.

Pour moi, jamais je n'ai voulu te mettre en cage. Tu as l'air si triste entre les barreaux d'une prison d'osier! ton grand œil noir fixe l'espace avec tant de regret! Tu songes aux pommiers pleins de gui, aux sorbiers chargés de leurs baies rouges. Quand de cruels enfants m'ont apporté tes petits à peine emplumés, je les ai forcés à les replacer dans leur doux berceau. Si le chat pillard ou la fouine vorace détruisaient ta couvée, je me désolais, il me semblait que mon jardin était en deuil.

Malheur au chasseur qui dirige sur toi son plomb meurtrier, qui prend plaisir à te voir tomber inerte, l'aile pendante, le bec rougi de sang! Puissent les lièvres et les perdrix manquer à celui qui d'une chanteuse de l'air se fait un gibier! En te tuant, il détruit un des charmes du printemps, une des harmonies de la nature.

Les grives. — Les grives sont au nombre, etc.

3. *Les allumettes.* Fabrication et danger. Canevas. -- Faites avec de petites bûchettes de bois bien sec; on trempe le bout dans du soufre fondu, puis dans du phosphore; le phosphore s'enflamme par le frottement, le soufre s'allume à son tour et enfin l'allumette flambe. Les enfants ne doivent pas jouer avec les allumettes, car ils pourraient facilement se brûler ou même mettre le feu; en outre le phosphore est un poison violent. — Les allumettes dites suédoises n'offrent pas les mêmes dangers.

DEGRÉ SUPÉRIEUR

1. *Le bien que la langue peut faire.* V. le plan dans le n^o du 15 février. Sujet traité par une élève.

La langue est une des choses les plus utiles qui aient été données à l'homme, car sans elle, il ne pourrait s'exprimer.

On se sert de sa langue pour instruire les autres, pour détourner du mal nos semblables ou pour les engager à mieux faire. Les malades, sans la langue, n'entendraient pas les paroles consolantes qui leur rendent du courage et de l'espoir. La langue fait du bien, lorsqu'elle adresse de bonnes paroles à une personne plongée dans l'affliction; elle fait du bien encore, lorsqu'elle ne prononce jamais une parole blessante à l'adresse de nos frères et

sœurs. C'est la langue qui nous permet de nous entretenir affectueusement avec nos parents et nos amis et de leur dire que nous les aimons. Quand notre maîtresse est contente de nous parce que nous avons bien su nos tâches ou répondu convenablement à ses questions, notre langue nous attire ainsi des paroles qui nous font plaisir. — La langue est donc très utile, mais il faut bien s'en servir.

2. *Le renard et la cigogne*. Fable mise en prose par une élève de 1^{re} primaire.

Un renard et une cigogne étaient bons amis. Un jour que maître renard était de bonne humeur, il invita la cigogne à prendre un repas avec lui; ce fut un frugal souper, car maître renard vivait pauvrement. Il était aussi rusé que pauvre, et pour embarrasser la cigogne, il servit sur une assiette son repas, qui, pour tout menu, se composait d'un brouet clair. La cigogne, avec son long cou, et surtout son long bec, ne put avoir que le regard de ce repas; elle ne fit aucune observation cependant, et s'en retourna à la maison.

Quelques jours plus tard, elle invita maître renard à venir dîner chez elle; il ne se le fit pas dire deux fois, et à l'heure convenue il était au logis de la cigogne.

Dame cigogne voulait se venger de l'affront que maître renard lui avait fait. Le renard sentait la bonne odeur de la viande et se réjouissait déjà de la manger, mais la cigogne, pour donner une leçon au glouton, servit son repas dans un vase à cou très long et très étroit. Son bec, à elle, pouvait passer quand même, mais le museau du renard était trois fois trop grand pour pouvoir y pénétrer. Il lui fallut donc retourner chez lui l'estomac vide et la honte au visage. La cigogne avait voulu donner une leçon au renard, mais il vaut mieux ne pas l'imiter, car il ne faut pas rendre le mal pour le mal; au contraire, rendons le bien pour le mal.

E. G.

3. *Le facteur*. 1. Portrait du facteur. 2. Il voyage par tous les temps. 3. Services qu'il nous rend; sa discrétion. 4. Utilité de la poste; rapidité et bon marché des correspondances. 5. Quels sentiments nous avons et nous devons avoir pour le facteur.

4. *La nourriture*. III. Aliments liquides: eau, lait, café, thé, chocolat, vin, cidre, bière. Qualités que chacun d'eux doit avoir. Provenance, usage et abus.

Il va sans dire que chacun de ces aliments suffit pour faire l'objet d'une composition.

Ed. CLERC.

COMPTABILITÉ (1)

André Beau, à Genève, Brouillard N° 1.

(SUITE)

D'autre part, je dois à mes banquiers, Marc Dacier & C ^{ie} , par le soldé de mon compte courant, arrêté par eux au 31 décembre 1887	fr. 495»95
Je dois à L. Travaux, depuis le 31 décembre 1887, selon ma reconnaissance de cette même date, à un an, 5 ^o / _o	» 4000»—
Enfin, j'ai souscrit, précédemment, avec l'ancienne signature A. Beau & C ^{ie} , à l'ordre de S. Delon, un billet au 25 mars, 5 ^o / _o de	» 2543»—
Puis je passe le résultat de mon bilan.	
————— Du 5 dit. —————	
Je reçois de O. Dubois, pour son compte, en espèces	» 1200»—
————— Du 10 dit. —————	
Je remets, pour m. cte., en billets de la Banque de Genève, à M. Dacier & C ^{ie}	» 2000»—

(1) Voir pages 28 et 79.

————— Du 15 dit. —————

L. Bon me remet, en un chèque à mon ordre, à vue, sur la banque
de Genève, pour s. cte. » 2000»—
(A suivre.)

Problèmes pour les sociétaires.

Erratum.

Le temps nous a manqué pour examiner à fond certaines des solutions du N° 27. La solution par l'arithmétique, qui a été publiée, entre autres, renferme au début un raisonnement inexact.

En effet, si on escompte en dedans le même billet pendant 8 mois, on ne part pas d'un capital égal à celui sur lequel on compterait l'escompte d'un mois. Il n'est donc pas permis de dire que fr. 2080 escomptés en dedans pour 8 mois équivalent à fr. 2080 escomptés pour 1 mois. Le raisonnement est vrai seulement pour l'escompte en dehors. — La réponse exacte est 6,7152 %.

Il n'y a pas d'autre solution exacte que les solutions algébriques, donnant une équation du second degré. A.-P. D.

BIBLIOGRAPHIE

Cours pratique d'arithmétique et de calcul, par Frédéric Bataille, 168 pages 11/18 cm. Fr. ? . — Paris, G. Masson, éditeur.

Qu'un poète, mais un vrai poète, qui « sent du ciel l'influence secrète » compose un traité d'arithmétique après une *Grammaire* (v. l'*Educateur* 1890, p. 161), ce fait assez rare prouve une fois de plus que les hommes supérieurs savent le mieux parler aux enfants et s'en faire comprendre. « L'enseignement du calcul et de l'arithmétique, dit l'auteur, plus que tout autre, doit être essentiellement concret avec les commençants. C'est ici surtout qu'il importe de procéder en allant de la *chose montrée* au *mot* ou au *signe* qui en exprime l'idée, de la *quantité* au *nombre*, du *connu* à l'*inconnu*, du *simple* au *composé*, de l'*exemple* à la *règle*, du *fait* au *principe*, du *problème résolu* à la *théorie*. En arithmétique, tout se tient, s'enchaîne et se complète et aucune science n'exige à un plus haut degré la justesse et la précision dans le raisonnement. » Tels sont les principes auxquels M. Bataille conforme chacune de ses leçons. Son livre est donc un excellent guide pour l'enseignement de la numération, des quatre opérations et des notions élémentaires du système métrique. Il est évident qu'il ne peut pas entrer dans tous les détails des leçons : ainsi dans la multiplication d'un nombre entier par 10, par 100, par 1000, l'exemple qu'il donne, c'est 672×100 . Il ne viendra certainement à l'idée de personne de proposer cette opération avant d'en avoir fait faire une foule consistant à multiplier par 10 la série des nombres de 1 à 20, d'autres nombres comprenant des dizaines, puis des centaines, ni avant d'avoir procédé de même pour la multiplication par 100. Ainsi encore pour apprendre à écrire et à lire une fraction : il y aura eu bien des exercices lorsqu'on en viendra à prendre la moitié de 38, le tiers de 36, le quart de 60. Cela est remis au bon sens de l'instituteur. Mais on a une tendance, les jeunes surtout, à aller trop vite en besogne, à commencer par des nombres trop forts, que les enfants ne peuvent pas se représenter dans la réalité. C'est pourquoi nous intercalerions volontiers quelques mots (que nous soulignons) dans cette phrase de l'avant-propos : « Quand les enfants connaîtront bien les *dix*, puis les *cent*, puis les mille premiers nombres et leurs rapports essentiels et immédiats, le reste de l'arithmétique sera pour eux comme un jeu et un

amusement. » — Commencer toujours par le plus petit nombre possible, et par des nombres concrets, marcher pas à pas, effectuer les opérations sur les choses avant de le faire sur les nombres, tel est l'esprit de la méthode de M. Bataille: cela suffit à recommander son intéressant manuel, qui contient beaucoup et de très bons problèmes.

ED. CLERC.

Les Récréations enfantines, ouvrage publié par Alexandre Gavard et adopté par les départements de l'instruction publique des cantons de Berne, Vaud, Neuchâtele Genève. 64 pages ¹²/₁₈ cm., fr. ? Genève, C.-E. Alioth, éditeur, boulevard du Théâtre, 7.

Il est difficile, sinon impossible, de trouver ou de composer des livres de lecture qui répondent à tous les désirs. Un des moyens de corriger les défauts d'un manuel c'est d'en avoir plusieurs, deux par classe au moins, qui se complètent l'un l'autre. Un autre moyen, c'est sous des noms variables, le journal de lecture, à l'usage des élèves des divers degrés. L'idée en a été lancée il y a longtemps déjà; un essai a été fait dans le canton de Neuchâtel (peut-être ailleurs également), mais pour le degré supérieur des écoles primaires. Nous regrettons qu'il n'ait pas eu le succès qu'il méritait; à en juger d'après le numéro-spécimen il aurait offert des lectures variées, et permis de mettre en quelque mesure les élèves au courant des faits actuels.

M. A. Gavard, que tous nos lecteurs connaissent comme l'auteur d'un livre de lecture pour le degré supérieur fait en collaboration avec le regretté B. Dussaud, et comme l'ancien président du département de l'instruction publique du canton de Genève, fait dans ce genre une tentative intéressante. Il s'agit d'un recueil illustré divisé en deux parties: pour les enfants de 7 à 10 ans, et pour ceux de 10 à 13 ans. Chaque partie comprend des vers et des morceaux de prose, un chant et un exercice de travail manuel. Ce n'est donc pas la variété qui manque. Cela suffit-il pour assurer le succès des *Récréations enfantines*? Il serait téméraire de l'affirmer. Il en est des manuels comme des tissus; ce n'est qu'à l'user qu'on en peut apprécier le mérite. Nous avons soumis ce petit volume à plusieurs membres du corps enseignant. Voici, expérience faite, l'appréciation d'une institutrice du degré moyen (2^{me} année, élèves de 11 à 12 ans), à laquelle se rangent ses collègues.

..... « Les morceaux de poésie sont très jolis. Je les ai lus à mes élèves et elles y ont pris un vif plaisir. Les morceaux de prose, que nous avons aussi lus en classe, n'ont pas tous intéressé au même degré. Ceux qui veulent instruire en amusant n'ont rencontré que de la froideur; ceux qui ne voulaient qu'amuser ont épanoui les visages.

« Si l'éditeur désire voir croître le succès de cette publication, il ferait bien (les enfants le trouvent), d'en éliminer la science; ou tout au moins, il devrait s'efforcer de la dissimuler si bien qu'il n'y paraisse plus. Nos livres de lecture sont suffisamment instructifs. On leur reproche en général de renfermer trop peu « d'histoires », d'histoires pures, sans nulle prétention à instruire, et que les enfants aiment si fort!

« Les *Récréations enfantines* viendraient très bien combler cette lacune, à la condition toutefois qu'elles abandonnent la science et se vouent à la narration. Les enfants les verraient alors avec joie sortir de l'armoire pour la leçon de lecture, et le corps enseignant se réjouirait de ce nouvel intérêt introduit dans l'enseignement. »

Nous devons ajouter que les *Récréations enfantines* n'ont pas pour but de supplanter le livre de lecture mais bien de le compléter. De là le plan de M. Gavard de les faire paraître en cahiers semestriels. Mais pourquoi réunir en un seul volume les deux parties, qui sont destinées à deux catégories d'élèves?

ED. CLERC.